



Allocations chômage : un nouveau calcul des droits à partir du 1er octobre 2021

Publié le 30 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © HJBC - stock.adobe.com

En raison de l'amélioration de la situation de l'emploi, la réforme de l'assurance-chômage entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Les règles de calcul du salaire journalier de référence servant à déterminer le montant de l'allocation chômage sont modifiées. La période prise en compte pour calculer l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) des demandeurs d'emploi est désormais de 24 mois au lieu de 12 mois et le calcul tient compte des périodes d'inactivité entre contrats. Un décret est paru au *Journal officiel* le 30 septembre 2021.

Le nouveau calcul du salaire journalier de référence prend désormais en compte les salaires bruts perçus entre le début du premier contrat et la fin du dernier contrat sur une période de référence de 24 mois (36 mois si vous avez 53 ans ou au-delà). Le montant total de ces rémunérations est ensuite divisé par le nombre de jours calendaires, travaillés et non travaillés, pendant cette période de référence. Les jours non travaillés pris en compte sont toutefois plafonnés (à 75 % du nombre de jours travaillés), afin de limiter les conséquences des nouvelles modalités de calcul de l'allocation pour les salariés dont les périodes d'activité antérieures étaient particulièrement fractionnées. Par ailleurs, la durée théorique durant laquelle un salarié peut toucher des droits est allongé de 11 mois en moyenne à 14 mois.

Il reste possible de cumuler la rémunération provenant d'une activité professionnelle avec l'allocation chômage.

À savoir : Si vous étiez déjà au chômage avant le 1^{er} octobre 2021, rien ne change pour vous. Vous continuerez de percevoir la même allocation jusqu'à ce que vos droits actuels soient épuisés ou jusqu'à ce que vous retrouviez un emploi. Si vous avez fait l'objet d'une procédure de licenciement engagée avant le 1^{er} octobre, ce seront les anciennes règles qui s'appliqueront.

Rappel : Depuis le 1^{er} juillet 2021, une mesure de dégressivité de l'allocation s'applique aux allocataires concernés par un certain niveau d'allocation (85,18 € par jour) après un délai de 8 mois d'indemnisation (243 jours) au lieu des 6 mois (182 jours) initialement prévus lors de la première entrée en vigueur de la mesure le 1^{er} novembre 2019.

Textes de loi et références

- Décret n° 2021-1251 du 29 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions du régime d'assurance chômage [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/9/29/MTRD2126383D/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/9/29/MTRD2126383D/jo/texte)
- Décret n° 2021-346 du 30 mars 2021 portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/3/30/MTRD2104653D/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/3/30/MTRD2104653D/jo/texte)
- Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038829574/2021-09-30/) (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038829574/2021-09-30/)

Et aussi

- Allocations chômage : comment est calculé le salaire journalier de référence ? (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2064)
- Allocations chômage : revalorisation de 0,6 % au 1er juillet 2021 (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15021)

Pour en savoir plus

- Assurance chômage : la réforme est entrée intégralement en vigueur au 1er octobre 2021 [↗](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/assurance-chomage-la-reforme-est-entree-integralement-en-vigueur-au-1er-octobre) (https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/assurance-chomage-la-reforme-est-entree-integralement-en-vigueur-au-1er-octobre)
Ministère chargé du travail
- Foire aux questions de Pôle Emploi sur la crise sanitaire [↗](https://www.pole-emploi.fr/actualites/a-laffiche/pole-emploi-face-a-la-crise-sani.html) (https://www.pole-emploi.fr/actualites/a-laffiche/pole-emploi-face-a-la-crise-sani.html)
Pôle emploi
- Assurance chômage : le Conseil d'État suspend les nouvelles règles de calcul de l'allocation [↗](https://www.vie-publique.fr/en-bref/280573-chomage-suspension-des-nouvelles-regles-de-calcul-de-lallocation) (https://www.vie-publique.fr/en-bref/280573-chomage-suspension-des-nouvelles-regles-de-calcul-de-lallocation)
Vie-publique.fr
- Étude d'impact de l'évolution des règles d'assurance chômage au 1er juillet 2021 [↗](https://www.unedic.org/publications/etude-dimpact-de-levolution-des-regles-dassurance-chomage-au-1er-juillet-2021) (https://www.unedic.org/publications/etude-dimpact-de-levolution-des-regles-dassurance-chomage-au-1er-juillet-2021)
Unedic
- Assurance chômage : nouvelles règles de calcul de l'allocation au 1er octobre 2021 [↗](https://www.vie-publique.fr/en-bref/280573-chomage-nouvelles-regles-de-calcul-de-lallocation-le-1er-octobre-2021) (https://www.vie-publique.fr/en-bref/280573-chomage-nouvelles-regles-de-calcul-de-lallocation-le-1er-octobre-2021)
Vie-publique.fr